

56. Dans la deuxième partie du projet, on pourrait demander au Secrétaire général d'accepter de nouvelles contributions à cet effet.

57. Si le Conseil décide d'utiliser des contributions volontaires à des fins bien déterminées, il n'y aura sans doute pas de problème d'ordre juridique.

58. Le représentant du Mexique demande que le Conseil examine immédiatement la question.

59. M. SANDERS (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation comprend la préoccupation du représentant du Mexique; mais comme sa proposition est contraire à la règle suivie jusqu'à présent, les

Etats-Unis aimeraient que le projet de décision soit présenté par écrit afin que les membres du Conseil puissent mieux l'examiner. M. Sanders propose donc que l'on revienne sur cette question à une date ultérieure.

60. Le PRÉSIDENT déclare qu'il s'agit là d'une question importante et que les membres doivent mûrement réfléchir à la meilleure façon de répondre à la préoccupation louable du représentant du Mexique. Par conséquent, il vaut mieux revenir sur cette question lors d'une séance ultérieure.

La séance est levée à 12 h 30.

1942^e séance

Lundi 21 avril 1975, à 11 heures.

Président : M. Iqbal AKHUND (Pakistan).

E/SR.1942

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Budget-programme pour 1976-1977 et plan à moyen terme pour 1976-1979 (suite) [E/5612, E/5613 et Corr.2 à 4, E/5614, E/5632, E/5643, chap. I, projet de résolution III; E/5660, E/5661, E/L.1642, 1643]

1. Le PRÉSIDENT rappelle qu'à sa quinzième session, le Comité du programme et de la coordination (CPC) a recommandé au Secrétaire général de reformuler le programme "Science et technique", en tenant compte des vues exprimées au Comité, pour qu'il soit plus conforme aux directives établies par les organes délibérants dans ce domaine et de présenter le programme reformulé au Conseil économique et social lors de sa cinquante-huitième session.

2. M. STANDKE (Directeur du Bureau de la science et de la technique), présentant le texte remanié du programme "Science et technique" contenu dans le document E/5661, pense que pour faciliter la compréhension du budget-programme dont le Conseil est saisi, il convient de rappeler brièvement le rôle que joue le Bureau de la science et de la technique au sein du système des Nations Unies.

3. Le Bureau n'entreprend pas d'activités opérationnelles et les résultats de ses travaux sont en général moins spectaculaires que ceux obtenus par d'autres services, mais il n'en est pas moins important car il est chargé d'assurer les services de secrétariat des quatre organes de l'ONU s'occupant de la science et de la technique. Les activités de ces organes, et par conséquent celles du Bureau proprement dit, sont orientées vers la réalisation des grands objectifs suivants : examiner et évaluer en permanence le programme de travail des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique, en tenant compte des activités exécutées par des organes intergouvernementaux, des organismes régionaux et des organisations nationales, gouvernementales ou non gouvernementales; analyser les activités entreprises dans le cadre du programme en vue d'éviter tout double emploi et de combler les lacunes éventuelles; diffuser des rensei-

gnements sur l'ensemble des activités de l'ONU dans le domaine de la science et de la technique à l'intention des gouvernements intéressés et des organismes des Nations Unies; définir la politique de l'ONU dans le domaine de la science et de la technique et fournir des directives au Conseil économique et social sur la meilleure façon de renforcer les programmes dans ce domaine.

4. Lors de la quinzième session du CPC, certaines délégations ont fait observer, à juste titre, que le programme "Science et technique" n'était pas suffisamment conforme à certaines résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité de la science et de la technique au service du développement. Le Bureau de la science et de la technique a donc remanié le texte du programme en se fondant sur les résolutions existantes et en cherchant à organiser les activités que le Comité de la science et de la technique au service du développement est appelé à exécuter pendant l'exercice biennal en fonction des ressources budgétaires disponibles. A la suite de ce remaniement, le programme comprend cinq objectifs à moyen terme au lieu de deux, ainsi qu'une rubrique supplémentaire intitulée "Appui de fond aux activités de coopération technique"; il met davantage l'accent sur la nécessité d'une coordination et d'une coopération avec les autres organes des Nations Unies, contient une description plus détaillée des trois postes supplémentaires demandés et indique plus nettement pour chaque objectif et activité proposés les textes portant autorisation des travaux envisagés.

5. M. ROUGÉ (France), soulevant un point d'ordre, signale que le Groupe de travail du mécanisme pour les programmes et les budgets de l'Organisation des Nations Unies créé par l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session doit se réunir dans la journée, au moment même où le Conseil est censé examiner la question du budget-programme pour 1976-77 et du plan à moyen terme pour 1976-79 au titre du point 3 de l'ordre du jour. Bien que n'étant pas tout à fait identiques, ces deux questions présentent entre elles un lien très étroit, et il importe donc que les fonctionnaires

compétents du Secrétariat et des missions puissent participer à la fois aux travaux du Conseil et à ceux du Groupe de travail, de sorte que le Conseil puisse dûment s'acquitter de la tâche de coordination qui lui est confiée par la Charte des Nations Unies.

6. Le représentant de la France propose donc, d'une part, soit que le Groupe de travail attende pour se réunir que le Conseil achève l'examen du point 3, soit que le Conseil lui-même attende les conclusions du Groupe de travail pour en tenir compte dans les décisions qu'il est appelé à prendre en la matière et, d'autre part, que le Président prenne contact à cette fin avec le Bureau du Groupe de travail.

7. Le PRÉSIDENT dit qu'il prendra contact avec le Président du Groupe de travail afin d'éviter tout chevauchement et d'assurer la meilleure coordination possible entre le Groupe de travail et le Conseil.

8. M. JEMBERE (Ethiopie) remercie le Directeur de la Division du budget pour la déclaration liminaire qu'il a faite devant les membres du Conseil, ainsi que le Secrétariat pour les documents détaillés qu'il a établis au titre du point 3 de l'ordre du jour. Toutefois, le représentant de l'Ethiopie regrette que le CPC n'ait pas eu le temps d'étudier ces documents de façon approfondie. Pour sa part, la délégation éthiopienne, bien que satisfaite dans l'ensemble desdits documents, estime que l'avant-propos du plan à moyen terme (E/5614) est trop long et revêt un caractère trop didactique, et que ce genre de document peut encore être amélioré.

9. S'agissant des priorités et des problèmes conceptuels, M. Jemberere dit que, de l'avis de la délégation éthiopienne, l'expression "croissance et évolution des priorités" doit être interprétée comme signifiant que les ressources affectées à certains programmes peuvent être diminuées, si ceux-ci présentent un degré de priorité peu élevé. Par ailleurs, la délégation éthiopienne approuve également l'idée de tenir compte des ressources extra-budgétaires pour déterminer l'ordre d'exécution des programmes. A cet égard, il faudrait, sans préjudice des décisions de l'Assemblée générale, trouver les moyens d'assurer l'exécution de chaque programme conformément à l'ordre de priorité souhaité. En outre, M. Jemberere partage l'inquiétude exprimée par d'autres représentants devant le caractère incomplet de la troisième partie du plan, consacrée aux analyses et évaluations spéciales, et considère qu'il faut s'efforcer d'effectuer une évaluation systématique et permanente des programmes exécutés dans le cadre du système des Nations Unies.

10. S'agissant des activités de l'ONU pour 1976-1979, elle se félicite que le plan à moyen terme vise à rendre les activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) plus concrètes et davantage tournées vers l'action. En ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), elle doute, contrairement à ce qui est dit au paragraphe 62 du chapitre 3 du document E/5614, que ce soit en ce qui

international et multinational que l'ONUDI aura le plus d'influence. Par ailleurs, les objectifs à moyen terme de l'ONUDI semblent très ambitieux, eu égard aux ressources dont dispose cette organisation. Enfin, se référant au programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique pour 1976-1979, la délégation éthiopienne s'inquiète du fait que l'insuffisance des ressources empêche d'exécuter toutes les activités prévues dans les résolutions pertinentes de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

11. M. G. A. SMIRNOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) se félicite des efforts déployés par le Secrétariat pour présenter un texte remanié du programme "Science et technique" (E/5661).

12. En ce qui concerne le deuxième objectif à moyen terme du programme, la délégation de l'URSS se félicite des activités prévues dans le cadre des programmes relatifs au nouvel ordre économique international, et à la politique des Nations Unies dans le domaine scientifique et technique. Toutefois, elle estime que la question, aujourd'hui cruciale, de la production d'énergie ne peut être dissociée du contenu des programmes de l'ONU dans le domaine de la science et de la technique, et juge inexplicable que le Bureau de la science et de la technique ne s'occupe d'aucune des questions liées à l'énergie, et notamment à la recherche de nouvelles sources d'énergie, et espère que des mesures seront prises pour remédier à cette situation.

13. M. DE MOURA (Brésil) accueille avec satisfaction le programme remanié "Science et technique"; toutefois, comme le document E/5661 vient juste d'être distribué, il se réserve la possibilité de reprendre plus tard la parole sur cette question.

14. M. GONZALEZ DE COSSIO (Mexique) fait observer que le programme remanié "Science et technique" est directement lié au programme de travail du Groupe de travail intergouvernemental du Comité de la science et de la technique au service du développement, qui doit se réunir dans le courant de la semaine. Il demande donc si le Conseil peut reprendre l'examen du programme remanié plus tard, quand le Groupe intergouvernemental aura achevé ses travaux.

15. Le PRÉSIDENT dit qu'il n'y a pas de raison d'attendre quelques jours avant d'examiner le programme "Science et technique" qui ne fait pas l'objet d'un point séparé de l'ordre du jour, car cela reviendrait à retarder d'autant l'examen du point 3.

16. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) signale que le Secrétariat éprouve quelques difficultés à établir le calendrier des conférences que le Conseil doit examiner cet été et souhaiterait à cet égard que le Conseil lui fournisse des précisions et des directives au sujet des questions qui restent en suspens en matière de rationalisation des travaux du Conseil, telles que la question de la future périodicité des sessions du CPC, et celle de l'examen du mécanisme des programmes et des budgets de l'ONU.

La séance est levée à 11 h 35.